

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	71 (1942)
Heft:	12
Rubrik:	Pour la formation religieuse, intellectuelle et artistique de l'enfant à l'école

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour la formation religieuse, intellectuelle et artistique de l'enfant à l'école

Par quels moyens pratiques captiver les enfants ?

L'enfant a besoin d'un exposé théorique pour se former, mais pour s'assimiler cette théorie, il lui faut des activités extérieures qui la font passer dans sa vie. Voilà pourquoi, en connexion avec le programme religieux sur la liturgie de la messe (tel qu'il a été publié dans le *Bulletin pédagogique* de septembre), nous proposons un choix de différentes activités, sous forme de CONCOURS. *Ce concours est recommandé à tous les enfants des écoles.*

Cela peut devenir un vrai centre d'intérêt dont les maîtres se serviront comme moyen de formation religieuse, intellectuelle et artistique (voir dans les conditions ci-après spécialement les points 5, 6 et 7).

CE CONCOURS

est organisé par les Secrétariats romands de la Croisade eucharistique pour les croisés et *tous les écoliers catholiques de la Suisse romande* à partir d'octobre 1942 jusqu'en mai 1943.

Il y aura trois catégories de concours à choix. Les récompenses seront proportionnées au nombre de points obtenus. *Les concours paraîtront chaque mois dans le « Jeune catholique », à la page du centre, qu'il est absolument nécessaire d'obtenir pour pouvoir concourir.*

On peut s'abonner au *Jeune catholique*, individuellement à 2 fr. 50 ou cinq abonnements ensemble à la même adresse, à 2 fr. l'abonnement.

On peut s'abonner uniquement à la *feuille des concours* pendant 8 mois, au prix de 50 cent. l'abonnement individuel, ou 40 cent. pour 10 abonnés ensemble à la même adresse.

- a) Si vous recrutez un abonnement au *Jeune catholique*, cela vous vaut trois points qui compteront pour le concours à condition que vous envoyiez vous-même le nom et l'adresse du nouvel abonné, votre nom et votre adresse ;
- b) Si vous recrutez 10 abonnements aux *feuilles concours* cela vous vaut également trois points. — *Tous les abonnements recrutés en vue du concours sont à envoyer au Secrétariat de la C. E., Grand-Rue 24, à Fribourg (et non à St-Maurice), ceci pour nous permettre de contrôler les points gagnés.*

Chaque écolier paie lui-même son abonnement ou le rembourse à ses parents ou à sa section de Croisade.

CONDITIONS

1. Les concours commencent à partir du mois où ils sont publiés dans le *Jeune catholique*, à savoir, dès octobre 1942 jusqu'en mai 1943.
2. Peuvent y participer les Croisés, Cadets et Cadettes du Christ et *tous les enfants qui fréquentent encore les écoles*.
3. Le concours comprend trois catégories : les catégories A. B. C.
4. On peut concourir dans la catégorie que l'on veut.
5. Ceux qui veulent concourir dans deux ou même dans les trois catégories doivent en obtenir la permission de leur maître ou de leurs parents. Ceci afin d'éviter que certains ne se livrent à ces occupations au détriment de leur devoir d'état. Dès lors, à la remise des concours, nous exigerons par écrit la permission des supérieurs pour les participants à plusieurs concours.
6. Comme nous tenons à ce que ce soit un travail d'enfant, nous recommandons aux parents et aux maîtres de n'être que les conseillers et non les artisans de ces travaux.
7. Le jury (composé de cinq examinateurs) tiendra compte dans l'appréciation des travaux, pour les classer, et donner les récompenses :
 - a) de la bonne tenue, de la propreté, de l'écriture et de l'orthographe ;
 - b) de la justesse des réponses et de l'observation des règles indiquées ;
 - c) du nombre et de la valeur des dessins, des gravures et des articles recueillis ;
 - d) de l'âge des participants.

Remarque : Les dessins auront toujours plus de valeur que des gravures collées.

Les dessins peuvent se faire sur papier spécial et être collés ensuite sur le cahier.

Explications pour les trois catégories de concours : A. B. C.

La catégorie A fera le *cahier de vie*. Format cahier d'école, quadrillé si possible et qui n'a pas servi pour autre chose. Cette catégorie aura chaque mois trois points déterminés :

- a) *Premier point* : Dessins et questions liturgiques : voir le programme trimestriel publié dans la *Semaine catholique* et le *Bulletin pédagogique* ainsi que dans le *Jeune catholique* de chaque mois.
- b) *Deuxième point* : Choisir dans les Evangiles des dimanches de chaque mois une phrase de valeur, suggestive, et une phrase prise dans l'Evangile de la fête d'un saint ou d'une sainte comprise dans le même mois ; ce qui fera au total cinq ou six pensées évangéliques par mois.
- c) *Troisième point* : Deux cas à résoudre chaque mois. Ces cas paraîtront dans le *Jeune catholique*.

La catégorie B fera le *cahier missionnaire*. Format cahier d'école.

La première partie (jusqu'au milieu du cahier) comprendra des *articles missionnaires* (chacun de ces articles ne dépassant pas une page), traitant un sujet déterminé, toujours le même, par exemple : récits de conversions, la faune, les mœurs, etc.

La deuxième partie du cahier comprendra des *vues missionnaires*, photographies, tableaux ou dessins faits par les concurrents eux-mêmes, reproduisant un aspect déterminé de la vie missionnaire, par exemple : les églises, les édifices, les paysages, les coutumes ou les réjouissances, etc.

On peut ajouter au cahier missionnaire la récolte du sou de la « Sainte-Enfance », des timbres et du papier d'étain.

Pour fr. 0.50 remis à la personne chargée de les recueillir : 1 point.

Pour fr. 1.— remis à la personne chargée de les recueillir : 2 points et ainsi de suite.

Pour 100 timbres : 1 point. Pour 200 timbres : 2 points, etc.

Pour 100 grammes de papier d'étain : 2 points.

Pour 200 grammes de papier d'étain : 4 points, etc.

Le papier d'étain de n'importe quelle couleur, en boule ou en feuille. La récolte des sous, des timbres et du papier d'étain contribuera à faire augmenter les points pour les cahiers missionnaires.

Si cette récolte a été faite indépendamment du cahier missionnaire, il y aura une récompense proportionnelle au nombre de points obtenus. Dès lors, les *participants de la catégorie B*, en envoyant leur cahier, joindront le papier d'étain et les timbres, s'ils en ont fait la récolte, mais ils n'enverront pas la somme recueillie pour la Sainte-Enfance ; ils ne feront que l'indiquer, avec l'attestation écrite de l'aumônier, ou de la zélatrice ou du maître d'école. Ceux qui n'auraient fait que la récolte du papier d'étain et des timbres les enverront au Secrétariat dans le courant du mois de mai, pour le contrôle des points.

La catégorie C (spécialement réservée aux aînés) fera le *métier ou la vocation que je préfère*. Format cahier d'école.

1. *Les aptitudes requises* pour ce métier (ou cette vocation). En quelques phrases (maximum 1 page).

2. *Les diverses occupations dans ce métier* (ou cette vocation) avec dessins, gravures, photographies à l'appui ; par exemple :

Le *paysan* : aptitudes : force physique, habitude de la terre, etc. ; occupations : en hiver, le travail de la forêt ; au printemps, les semaines, etc.

Le *commerçant* : aptitudes : ordre, esprit d'initiative, connaissance des denrées, etc. ; occupations : relations avec les grossistes (achat) et les clients (vente).

Le *prêtre* : aptitudes : intellectuelles, morales, etc. ; occupations : messe, breviaire, prédication, sacrements, œuvres, etc.

La *religieuse* : aptitudes (selon le genre de la Congrégation) ; occupations (enseignantes, gardes-malades), etc.

Conservez cette page pour avoir constamment sous les yeux les conditions du concours et pour vous y conformer strictement. Pour tous renseignements supplémentaires, s'adresser au

*Secrétariat de la Croisade eucharistique,
Grand-Rue 24, Fribourg.*

Nos lecteurs qui s'intéressent aux concours peuvent envoyer un don en nature ou en argent, en vue des récompenses, au

*Secrétariat de la Croisade eucharistique,
Grand-Rue 24, Fribourg.
Compte de chèques postaux IIa 1282*

BULLETIN D'ABONNEMENT

3 points abonnement au *Jeune catholique*
3 points abonnement à 10 feuilles

Abonnement au *J. C.* : Nom Prénom

Adresse exacte :

Nom et adresse de celui qui a recruté l'abonnement :

.....
Abonnement aux *Feuilles de concours* : nombre de feuilles

à adresser à

Adresse de celui qui a recruté les abonnements :

Propos sur l'éducation d'Alain (*Suite*)

Parce que chez l'enfant, croître, c'est-à-dire évoluer chaque jour, est un mouvement naturel, l'éducateur doit se mettre en harmonie avec ce dépassement perpétuel, sous peine d'obliger l'enfant à rétrograder pour se mettre en quelque sorte au niveau du maître. Les traités de pédagogie insistent plutôt sur l'excès contraire à ne pas commettre : vouloir trop exiger de l'enfant, dépasser le niveau de ses possibilités intellectuelles du moment, ne pas graduer les difficultés. Mais Alain émet que conduire insensiblement l'attention finit par l'émousser, tandis que l'exciter par des changements bien marqués la tient en haleine...

Tout au long de ses propos, Alain s'élève avec force contre la théorie : « Instruire en amusant. » C'est pour lui comme la paresse de ces gens qui n'ont jamais le courage de lire un livre difficile et qui ne sauront jamais ce que c'est — du moins dans ce domaine — qu'un plaisir *mérité*.

Les lois du travail sont sévères. Les Anciens disaient déjà : « Fais ce que tu fais. » C'est une discipline de l'esprit et du corps à laquelle il est dur de se soumettre, mais qui porte sa récompense en elle-même. L'école, où tout est travail, ne peut échapper, sous peine d'échec, à ce rigoureux engrenage.